

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre de Droit Privé Fondamental

CDPF

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Virginie Larribau-Terneyre, présidente du
comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre de Droit Privé Fondamental

Acronyme de l'unité : CDPF

Label demandé : EA

N° actuel : 1351

Nom du directeur
(2016-2017) : M^{me} Frédérique GRANET

Nom du porteur de projet
(2018-2022) : M^{me} Dominique D'AMBRA

Membres du comité d'experts

Présidente : M^{me} Virginie LARRIBAU-TERNEYRE, Université de Pau et des pays de l'Adour
(représentante du CNU)

Experts : M^{me} Audrey DARSONVILLE, Université Lille - Droit et Santé
M. Emmanuel JEULAND, Université Panthéon-Sorbonne
M^{me} Judith ROCHFELD, Université Panthéon-Sorbonne

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Marc PICHARD

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jay ROWELL, Université de Strasbourg

Représentant de l'École Doctorale :

M. Raphaël ECKERT, ED n° 101, « Droit, science politique et histoire »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre de Droit Privé Fondamental (CDPF), EA (Équipe d'Accueil) 1351, a été fondé en 1994 par M. Georges WIEDERKEHR. L'unité de recherche couvre un spectre disciplinaire large au sein du droit privé : le droit civil en général (personnes, famille, biens et obligations), mais également le droit pénal, la procédure, le droit international privé et, plus marginalement, l'histoire du droit. Le dossier déposé par l'unité fait état de trois axes de recherche disciplinaires : droit privé général (axe 1) ; droit des personnes, de la famille et de la bioéthique (axe 2) ; procédures (axe 3).

Depuis sa création, l'unité n'a pas connu de restructuration significative. Elle est toutefois, depuis 2009 et la création de l'Université de Strasbourg (UNISTRA), membre de la Fédération de recherche UNISTRA / CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) n° 3241 - « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles ».

Le CDPF est situé à Strasbourg, sur le Campus Esplanade, bâtiment Escarpe, 11 rue du Maréchal Juin. De fait, l'unité ne dispose pas de locaux propres : ses membres jouissent de locaux mis à disposition par la Fédération de recherche, à savoir, un bureau de direction et une salle de travail accessible tant aux enseignants-chercheurs qu'aux doctorants.

Équipe de direction

M^{me} Frédérique GRANET assure la direction de l'unité depuis 1998. Un directeur-adjoint assiste la directrice dans sa fonction. La mission a longtemps été dévolue à M. Yves STRICKLER avant son départ pour cause de mutation ; elle l'est désormais à M. Philippe HOONAKKER, qui conservera cette fonction à l'occasion du changement de direction.

M^{me} Dominique D'AMBRA, porteuse du projet, assurera la direction de l'unité à compter du 1^{er} janvier 2018. M. HOONAKKER, en qualité d'actuel et futur directeur-adjoint, assurera un court intérim du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales.

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux.

Sous-domaine disciplinaire : SHS2_1 Droit.

Domaine d'activité

Droit privé (Droit civil, droit pénal, procédure civile, procédure pénale) - Histoire du droit.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	18	18
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)		
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	2	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	32	
TOTAL N1 à N7	52	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	13	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	29
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	

2 • Appréciation sur l'unité

Le précédent rapport d'évaluation soulignait, au titre des points faibles, « l'éparpillement des chercheurs ». À cet égard, l'unité a réalisé, pendant le contrat en cours, un effort de regroupement (le droit patrimonial étant venu rejoindre le droit extrapatrimonial de la famille), rendu possible par sa réelle attractivité au plan local. L'unité s'est donc renforcée pendant la période évaluée : ses effectifs ont augmenté significativement, et cette évolution devrait se poursuivre à court terme. Elle a surtout procédé à une importante restructuration: les équipes internes ont été abandonnées au profit d'un fonctionnement qualifié de « thématique », autour de trois axes de recherche : « Droit privé général » (axe 1), « Personnes, famille et bioéthique » (axe 2) et « Procédures » (axe 3), chaque enseignant-chercheur appartenant au moins à deux de ces axes. L'évolution se poursuit dans une perspective de travail plus collectif avec le développement d'un quatrième axe transversal, qui doit permettre de dépasser les frontières des disciplines et qui a pour objectif de fédérer l'ensemble des membres de l'unité et même au-delà, puisque l'approche est véritablement pluridisciplinaire et pas seulement juridique. Cet axe intitulé « Vulnérabilité » a fait l'objet d'un premier projet exploratoire, autour de l'enfant, cofinancé par IDEX (Initiative d'excellence) de l'Université de Strasbourg (« Par-delà les frontières, l'Université de Strasbourg ») et par le CNRS, qui a déjà réuni les chercheurs appartenant aux différents axes. Un projet de Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS), étendant la thématique à l'ensemble des personnes vulnérables, est actuellement en cours de construction.

Le dynamisme de l'unité est attesté par sa capacité à obtenir des contrats de recherche fédérant les chercheurs et par sa capacité à mobiliser, de ce fait, des ressources propres non négligeables (mais qui sont essentiellement, pour l'instant, le fait de l'axe 2 « Personnes, famille et bioéthique »). Deux projets majeurs en termes de visibilité ont été réalisés : le projet financé par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Mission de recherche Droit et Justice sur les violences conjugales (rapport publié), d'une part, et le projet exploratoire et interdisciplinaire sur l'enfant, d'autre part, qui a marqué un changement dans les méthodes de travail puisqu'il a associé l'ensemble des chercheurs de l'unité. La perspective d'un GIS sur les personnes vulnérables c'est-à-dire sur une thématique qui concerne toutes les disciplines représentées au sein de l'unité est par ailleurs susceptible de permettre au CDPF, par la collaboration avec d'autres unités de recherche de l'Université, en sociologie ou en médecine, notamment, de s'inscrire dans la dynamique de l'IDEX - et de prétendre à des financements à ce titre - mais aussi de valoriser son ouverture à la pluridisciplinarité voire à la transdisciplinarité.

L'unité jouit d'une reconnaissance et d'une visibilité nationales, pour l'axe 2, axe historique qui réunit le plus grand nombre de réalisations collectives et de contrats de recherche, mais également pour les autres axes, compte tenu de la notoriété des responsables, acquise par leurs publications individuelles dans leurs domaines de spécialité, et de la régularité de l'activité de publication des membres de l'unité, en particulier dans des revues à comité de lecture nationales et internationales. Ce rayonnement est illustré par les nombreuses relations entretenues avec d'autres unités de recherche d'autres universités.

L'unité bénéficie de conditions matérielles de travail jugées globalement satisfaisantes par sa direction et par ses membres, grâce aux moyens mutualisés procurés par la Fédération de recherche (notamment des espaces de réunion et de travail). Son budget (dotation de l'établissement et ressources propres) lui permet actuellement de répondre à toutes les demandes, qu'il s'agisse de l'accompagnement des projets de recherche des enseignants-chercheurs ou des demandes des doctorants (inscription à des colloques, séjours de recherche, participation aux jurys de thèse). En bonne coordination avec l'école doctorale (ED n° 101, Droit, science politique et histoire), elle se préoccupe de l'accompagnement des doctorants en favorisant leur implication dans les manifestations collectives de l'unité ; elle se préoccupe également de l'insertion professionnelle des docteurs, en les aidant à trouver des contrats de travail, et ceux-ci manifestent leur attachement à l'unité en restant associés à ses travaux après leur soutenance.

La trajectoire de l'unité est donc incontestablement positive. Néanmoins, certaines mises en garde doivent être formulées.

Si l'unité a réalisé un réel effort de restructuration pour permettre une stratégie collective de recherche, cette collectivisation de la recherche est cependant encore fragile : l'organisation autour de trois axes, bien qu'ils soient qualifiés de « thématiques », participe davantage d'un regroupement rationnel des enseignants-chercheurs en fonction de leurs disciplines de spécialité que de la détermination de véritables thématiques structurant la recherche. L'activité scientifique de l'unité n'apparaît donc pas encore suffisamment comme le résultat d'une structuration claire et partagée d'un projet scientifique commun. Sous réserve des projets collectifs conduits dans l'axe « Personnes, famille et bioéthique », les initiatives de recherche restent largement des initiatives individuelles, auxquelles s'associent ensuite d'autres chercheurs, par affinités. Il n'existe pas, par exemple, de gouvernance de chacun des axes de recherche par les responsables. La stratégie scientifique pour le prochain contrat gagnerait donc,

sinon à l'effacement définitif des axes de recherche disciplinaires, du moins à la définition de thèmes de recherche au-delà de la thématique de la vulnérabilité, ce que le nombre d'enseignants-chercheurs et la diversité de leurs préoccupations scientifiques justifierait et autour desquels les projets communs pourraient se développer, notamment en droit pénal et procédure pénale, afin de mieux exploiter les opportunités représentées par l'existence d'un IDEX - d'autant que les projets soumis à l'établissement dans les disciplines juridiques sont rares et seraient accueillis favorablement.

Le fonctionnement très largement consensuel de l'unité, qui ne réunit officiellement ses membres qu'une à deux fois par an, est un gage de souplesse et de liberté d'entreprendre pour les enseignants-chercheurs dans la mesure où ils sont écoutés et systématiquement soutenus dans leurs projets de recherche ou d'organisation de colloques par la direction actuelle de l'unité. Mais la pérennité de ce mode de fonctionnement n'est pas certaine dès lors que, pour l'instant, le financement n'est pas assuré par de nouveaux contrats de recherche qui viendraient prendre le relais des contrats déjà réalisés. La nécessité, à terme, d'établir des hiérarchies, dans la mesure où toutes les initiatives ne pourraient être satisfaites, pourrait remettre en cause ce mode de fonctionnement et être à l'origine de conflits. L'axe « Vulnérabilité », présenté comme l'axe majeur pour le prochain contrat, pourrait certes assurer des ressources propres si le projet de GIS aboutit et est soutenu par l'IDEX mais, pour l'instant, il ne s'agit que d'un projet. De façon générale, les projets et contrats de recherche propres à établir la visibilité de l'unité relèvent actuellement surtout de l'axe 2, auquel appartient la directrice de l'unité, et qui apparaît moteur pour la mise en place d'une dynamique collective. Cependant, il ne sera pas porté par la prochaine directrice de l'unité. Le risque existe, dès lors, que le changement de direction modifie les équilibres et les modes de fonctionnement actuels, même s'il apparaît circonscrit puisque ce changement a été préparé depuis plusieurs mois et approuvé à l'unanimité par les membres de l'unité. La vigilance s'impose donc pour que le changement de direction de l'unité soit l'occasion de confirmer les modes de fonctionnement actuels (consensualisme, soutien aux initiatives de recherche de tous les enseignants-chercheurs) tout en les consolidant avec une information plus systématique des membres de l'unité et des échanges collectifs plus réguliers.

Si les relations avec des unités de recherche d'autres universités sont nombreuses, les liens ne sont pas institutionnalisés ni formalisés. Ils se traduisent par la participation individuelle de certains chercheurs à des projets de recherche portés par ces unités. La pérennité de ces liens n'est donc, là encore, pas garantie. Sur le plan local, l'unité ne profite pas encore suffisamment des opportunités de recherche fournies par l'environnement immédiat : l'environnement académique, d'une part, avec l'IDEX qui pourrait soutenir des projets collectifs et pluridisciplinaires au-delà même du projet sur la vulnérabilité, et fournir également des contrats doctoraux ; l'environnement judiciaire, d'autre part, compte tenu de la proximité de la Cour européenne des droits de l'homme. De façon générale, bien qu'il existe des partenariats avec les juridictions et des relations avec les professionnels (avocats notamment), les liens avec les partenaires socio-économiques sont encore peu développés. Le renforcement des partenariats est dès lors souhaitable, non seulement avec le monde socio-économique, notamment les professions judiciaires et juridiques, mais également avec des partenaires européens ou internationaux, ce d'autant que l'unité comporte des enseignants-chercheurs dont la notoriété en droit européen et comparé est acquise.

Si les chercheurs et la direction se disent globalement satisfaits des moyens matériels mis à leur disposition par la Fédération de recherche, il reste qu'il n'existe pas de secrétariat dédié depuis le départ à la retraite de la secrétaire et que, au moment de la visite, l'unité était privée de gestionnaire financier depuis un mois (cette dernière situation étant cependant temporaire). Le soutien administratif est donc faible et la directrice actuelle assume seule beaucoup de tâches.

S'agissant, enfin, de la politique de ressources humaines, le CDPF pourrait mener une politique de développement des Habilitations à Diriger des Recherches (HDR) plus affirmée. Le nombre des maîtres de conférences HDR devrait être significativement augmenté, ce qui suppose une meilleure information sur l'habilitation à diriger des recherches et un accompagnement plus actif des potentiels candidats. Concernant les doctorants, si l'encadrement est efficace et leur intégration aux différents projets de recherche et activités de l'unité favorisée, l'offre de formation portée par le CDPF au sein de l'école doctorale gagnerait à être développée.